

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 juin 2026

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoints, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN , Conseillers.

Excusés : Mme MOULIN (procuration à Mme CHAMARD), M. DALICHAMP (procuration à M. AMOROS),

Absents : -

=====

Objet : Don à l'U.N.I.C.E.F dans le cadre du Déc'i'Run 2026

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment, son article L.16-4,

VU la cinquième édition du Déc'i'Run en date du 19 avril 2026,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT que la cinquième édition du Déc'i'run s'est tenue le dimanche 19 avril 2026, rassemblant 1 905 participants sur trois parcours (5K, 12K, 28K)

CONSIDERANT que l'U.N.I.C.E.F a mobilisé des bénévoles afin d'aider à la bonne organisation de cet événement, tel que l'accueil des participants ou encore la sécurisation du parcours enfants,

CONSIDERANT que dans la lignée de l'engagement de la ville en tant que Ville Amie des Enfants, un don, de 2 euros par dossard payants est reversé à l'U.N.I.C.E.F,

CONSIDERANT que 1 537 dossards payants ont été vendus sur les trois courses, représentant alors un don d'un montant de 3 074 euros,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le don d'un montant de 3 074 euros à l'U.N.I.C.E.F pour sa participation à la cinquième édition du Déci'Run 19 avril 2026,
- **INSCRIRE** ce don sur la Chapitre 67 – Subvention aux personnes de droit privé de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 70 – Service des Sports,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	35 - Mme FAUTRA, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN (procuration), M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP (procuration), Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,


L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20260630-D-DSVA-26063007-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026